

DEPARTEMENT SAVOIE
CANTON MOUTIERS
COMMUNE BRIDES-LES- BAINS

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

DECISION DU MAIRE

DECISION N°20 - 54

OBJET : Fixation des tarifs journaliers pour l'utilisation des salles communales

Le Maire de la Commune de Brides-les-Bains,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses Articles L.2122-22 et L.2122-23 relatif aux délégations accordées au Maire par les Assemblées délibérantes,

Vu la délibération du 5 juin 2020 du Conseil Municipal de Brides-les-Bains portant « Délégation de pouvoir à Monsieur le Maire pour les objets prévus par l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales »,

Et plus précisément l'alinéa 2 chargeant le Maire « de fixer, librement, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics, et d'une manière générale, des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal »,

Vu les décisions du Maire n°18-77 du 9 août 2018, n°18-112 du 5 décembre 2018, et n°19-100 du 17 décembre 2019,

DECIDE

Article 1 :

D'annuler et remplacer la décision n°19-100 afin de compléter et préciser les tarifs journaliers applicables à compter du 1^{er} octobre 2020 en cas d'utilisation des salles communales, selon les tarifs définis dans le tableau joint en annexe.

Article 2 :

La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la plus proche réunion sous la forme d'un donné acte et inscrite sous le registre prévu à cet effet.

Brides-les-Bains, le 24 septembre 2020.

**Le Maire,
Bruno PIDEIL**



**TARIFS SALLES COMMUNALES BRIDES-LES-BAINS A COMPTE DU 1er OCTOBRE 2020
AUX PERSONNES PRIVEES**

Bar + salle + cuisine	Journée TTC	Remarques
Individuels (habitant de Brides)	300 €	maximum de 2 fois par an - puis tarif "individuels (hors commune de Brides)" applicable prix ménage cuisine HACCP inclus
Individuels (hors commune de Brides)	650 €	prix ménage cuisine HACCP inclus
Sociétés - salons professionnels	780 €	prix ménage cuisine HACCP inclus

Tarifs dérogatoires :

Pour les Bridoïses (personnes majeures), sur présentation d'un justificatif de domicile de moins de trois mois, à raison de 2 locations par année civile maximum.

Pour les associations bridôises associatives contribuant à la vie de commune, convention au cas par cas.

Pour les autres salles communales "Salle des expositions et Salle des jeunes" un tarif de 25 € / heure d'utilisation.

Le choix des différentes salles relèvera de la décision de la collectivité et sera fonction du type d'activité, du nombre de participants et de la législation en vigueur.

Caution: 1500€

La caution est obligatoire pour l'ensemble des utilisateurs et durée de location, y compris offertes

Dégradation/Casse/Vol: tarif du marché initial de commande x 2

Toute dégradation, casse ou vol fera l'objet d'un remboursement calculé en fonction du prix du remplacement.

La caution sera rendue une fois, et déduction faite des dégradations/casses/ vols à payer.

Ménage:

Le nettoyage de la salle devra être fait par le "Locataire", tout ménage supplémentaire appliqué si besoin sera de 25€ /h x le nombre d'agents